
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le jeudi 13 février 2025 à 20h59 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Anolise Brault

 Et messieurs les conseillers Francis Grégoire
 Richard Hébert
 Pierre Letendre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière – trésorière.

Madame la conseillère Jacynthe Potvin est absente et monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye est également absent.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LASÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame le maire donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil tel que requis.

2025-02-035

3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT 564-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 563-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 564-2025 modifiant le règlement 563-2025 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025 était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 4 février 2025 et qu'une copie du projet de règlement y a été déposé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du code municipal avant l'adoption du règlement, madame le maire a mentionné l'objet de celui-ci et que les modifications suivantes ont été apportés :

- Taux de la foncière générale : 0.3854
- Taux de la foncière égout pluvial et rues : 0.0093
- Traitement des eaux usées : 248.50
- Taux de base pour l'eau (100m3) : 156.00
- Compteur d'eau : 1.141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
 appuyé par Pierre Letendre

ET résolu que le règlement 564-2025 modifiant le règlement 563-2025 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025 soit adopté avec les modifications mentionnées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

2025-02-036

6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Anolise Brault

ET résolu de lever la séance à 21h03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Annick Corbeil,
Maire